

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CPAS DE CHARLEROI-18 mars 2020

Lors du Conseil National de Sécurité de ce mardi 17 mars, des mesures renforcées ont été décidées pour faire face à la propagation du COVID-19.

Les mesures qui nous sont imposées nous donnent toute la dimension de cette lutte et il est plus qu'évident que la situation nécessite tout notre sérieux, rigueur et attention. Le confinement d'un maximum de citoyens belges et donc d'un maximum d'agents du CPAS va considérablement impacter notre organisation et nous oblige à repenser rapidement le fonctionnement de chacun de nos services.

La fermeture de certains services nous permettra de venir en soutien des services essentiels.

Vous trouverez ci-dessous les dispositions que nous prenons dans ce contexte. Elles sont entrées en vigueur ce mercredi 18 mars à midi et seront maintenues jusqu'au 5 avril inclus. Elles sont tout aussi exceptionnelles que la crise que nous avons à gérer. Toutes ces mesures poursuivent deux objectifs très clairs et tout aussi importants l'un que l'autre à nos yeux :

1. **Garantir les services essentiels** pour nos usagers les plus fragiles en cette période
2. **Prémunir nos collègues et leurs proches** des effets de cette pandémie.

La situation continuera d'être évaluée au jour le jour et pourra être adaptée en fonction de son évolution.

Voici les mesures qui vont être prises pour l'ensemble des services du CPAS de Charleroi :

- **L'Accueil central du CPAS** est fermé et reste uniquement accessible par parlophone. Une boîte aux lettres extérieure est prévue pour déposer les documents. Les demandes sont traitées prioritairement par téléphone ou par mail :

071/23.30.23

info@cpascharleroi.be

- **Les Antennes sociales et autres services sociaux**

Nos antennes et services sociaux sont accessibles uniquement sur rendez-vous aux numéros habituels.

A partir de ce lundi 23 mars, un Call Center sera mis sur pied avec un numéro d'appel unique :

071/20.81.60

Les droits fondamentaux ainsi que les paiements du revenu d'intégration et des aides sociales (telles qu'une carte santé par exemple) sont bien entendus garantis. Toutes les demandes sont soumises à évaluation afin d'en déterminer le degré d'urgence, les demandes non-urgentes seront postposées.

- **Le Dispositif d'Urgence sociale** reste joignable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 au **071/32.12.12.**

L'abri de nuit Dourlet et l'abri de nuit supplétifs restent ouverts. Pour le public sans-abri et vivant en rue, l'objectif est d'assurer la continuité des services essentiels et vitaux, en évitant au maximum les regroupements de personnes. Nous sommes attentifs à la santé de ce public et à orienter toute personne vers un médecin si nécessaire.

- **Les Services d'aides et de soins à domicile**

Un service minimum est mis en place pour assurer l'encadrement des équipes sur le terrain. Celles-ci assumeront les missions jugées indispensables, les situations seront évaluées en termes de santé, d'isolement, de réponses aux besoins élémentaires et vitaux des bénéficiaires. La distribution des repas continue d'être assurée par les Aides familiales qui déposent (en restant à l'extérieur) le repas au domicile des bénéficiaires. Dans ce contexte, les prestations d'aide-ménagère à domicile sont suspendues.

- **Les Services de maisons de repos** sont intégralement maintenus tout en respectant les instructions de la Région wallonne en la matière.

Depuis le 10 mars 2020, les maisons de repos n'acceptent plus aucune visite ni de retour momentané en famille afin de protéger les résidentes et résidents, public à risque, de la contamination par le COVID-19. Afin de rompre l'isolement des résidentes et résidents Les familles peuvent prendre contact avec leurs parents via téléphone ou par skype. Nos éducateurs veillent à mettre ces moyens de communication à la disposition de tous. Nous demandons cependant aux familles de n'appeler que de façon raisonnable afin de permettre à notre personnel de se concentrer sur les missions essentielles

Les **Centres d'accueil de jour et de soins de jour** sont également fermés.

Tout comme chaque citoyen belge, les personnes vivant en **Résidences services** sont soumises aux mesures de confinement.

- **Les services de l'Action Collective**

Les services proposés par les différentes entités de cette Direction sont majoritairement suspendus :

- Les **Espaces citoyens, le Service Action Migrants, le Passage 45, le CBO, les Relais de l'emploi** (qui associent le FOREM et la MIREC) sont fermés.
- L'**Epicierie sociale** reste ouverte.
- La **Coopérative du P45** reste ouverte mais uniquement sur de rendez-vous au numéro suivant :

071/29.1944

- Le **magasin cogéré avec Oxfam** sera fermé, tout comme l'activité de production de **Trans'form**. Une garde téléphonique sera maintenue pour garantir la livraison des biens de première nécessité au :

071/27.86.90

- **Les Services de santé mentale**

Nos bureaux sont fermés. Seule une permanence téléphonique sera organisée pour chacun des Services de santé mentale et pour le Centre thérapeutique :

SSM Charleroi 071/32.94.18 ssmcharleroi@cpascharleroi.be

SSM Gosselies 071/20.24.41 ssmgosselies@cpascharleroi.be

Club Thérapeutique Théo Van Gogh 071/91.72.19 clubtheo@cpascharleroi.be

